

LISTE D'APTITUDE C en B 2014 CAP DU 13 NOVEMBRE 2013

A l'issue de la CAP Locale, 25 agents ont été « proposés excellents » ainsi que 10 agents « très bons ».

- **Modalités d'affectation pour TOUS les lauréats** : *la promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de leur filière d'origine. Ils doivent participer au mouvement général de mutation de l'année 2014. A cet effet, tous les agents dont la candidature a été qualifiée d'« excellente » par le directeur, à l'issue de la CAPL seront invités à déposer, à titre conservatoire, une demande de mutation à la date normale fixée pour le mouvement de l'année N. Il est précisé que ce dépôt anticipé ne préjuge en rien de leur éventuelle inscription au projet de liste d'aptitude. Cette modalité est une simple formalité permettant une meilleure organisation des travaux du mouvement de mutations des contrôleurs.*

Pour mémoire, FO DGFIP a été la seule organisation syndicale à défendre « le droit au retour » pour tous les agents, quelle que soit la filière...
Voir ci joint notre déclaration liminaire.

La délégation F.O.-DGFIP

Titulaires : Régine STAUBER, Gilles REVOL-BOURGEOIS, Francis PONTNAU

Suppléants : Alain RAVAUTE, François LE DARZE

Experts : Jean Marc GILABERT, Philippe CINQ